

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1130

présenté par
Mme Riotton, Mme Maud Petit, Mme Violland, M. Fait, M. Lam, Mme Ronceret,
Mme Firmin Le Bodo, Mme Dubré-Chirat, Mme Lingemann, Mme Pannier-Runacher,
Mme Spillebout, Mme Lubet, M. Roseren et M. Bouyx

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--